



Disraeli

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 719

Entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement de concordance numéro 719 abrogeant numéro 639 relatif aux dérogations mineures est entré en vigueur le 22 novembre 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.

Ce règlement a pour effet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures.

Une copie du règlement de concordance numéro 719 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 7 h 45 h à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 26^e jour de novembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 26^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de novembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière